

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Juridiction

Information du consommateur et faculté de renonciation de la loi n° 72-1137 du 22 Décembre 1972 - article 2,3 et 4 libellés comme suit:

Art. 1° (Loi n° 89-421 du 23 Juin 1989). Est soumis aux dispositions de la présente loi quiconque pratique ou fait pratiquer le démarchage, au domicile d'une personne physique, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou la fourniture de services.

Est également soumis aux dispositions de la présente loi de démarchage dans les lieux destinés à la commercialisation du bien ou du service proposé et notamment l'organisation par un commerçant ou à son profit de réunions ou d'excursions afin de réaliser les opérations définies à l'alinéa précédent. Les opérations visées dans l'article 1° doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes:

Noms du fournisseur et du démarcheur, Adresse du fournisseur, Adresse du lieu de la conclusion du contrat

Désignation précise de la nature et des caractéristiques des marchandises ou objets offerts ou des services proposés. Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et délais de livraison des marchandises ou objets, ou d'exécution de la prestation de services.

Prix global à payer et modalités de paiement; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 66-1010 du 28 Décembre 1966 sur l'usure.

Faculté de renonciation prévue à l'article 3, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles 2,3 et 4

Un décret pris en Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. V.Decr. n° 73-784 du 9Août 1973 (D. et 8.L.D 1973.347)

Le contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence.

Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non-avenue.

(L. n° 89-421 du 23 Juin 1989) « Le présent ne s'applique pas aux contrats dans les conditions prévues à l'article 2bis».

Sont prorogés jusqu'au dernier jour ouvrable suivant les délais qui expireraient normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé fixés par les lois ... n° 72-1137 du 22 Décembre 1972 ... (L. n° 89-421 du 23 Juin 1989, art. 10-11).

2. Généralités

La remise de toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions générales sauf le cas de stipulations contraires précises incluses dans le texte des acceptations de commande.

L'acheteur est engagé vis-à-vis de notre entreprise, dès qu'il nous a adressé une commande soit directement par l'entreprise d'un nos agents ou revendeurs. Nous sommes liés par les engagements qui pourraient être pris par nos représentants et employés, que sous réserve de confirmation émanant de nous-mêmes. Nous nous réservons la faculté d'apporter à notre matériel et accessoires toutes modifications, suppressions et améliorations que nous jugeons utiles.

3. Modèles

Les modèles mentionnés dans nos catalogues et tarifs peuvent être modifiés ou supprimés sans aucun avertissement préalable.

4. Prix

Toute augmentation de charges (coût des matières premières, des salaires, tarifs de transports, impôts, etc ...), modifications consécutives aux lois et règlements qui nous seraient imposés postérieurement aux dates de nos acceptations pourront être ajoutées sans que le dépassement éventuel des délais ou des prix ne puisse être opposé.

Les offres ne sont valables qu'un mois à partir de la date de réception du devis par le client.

Les travaux non expressément mentionnés sur le devis sont qualifiés de travaux supplémentaires.

Nos prix sont établis d'après les mesures et spécifications qui nous sont communiqués pour l'établissement du devis. Ils seront, le cas échéant, modifiés selon les dimensions et quantités effectivement fournies, ainsi que selon les conditions réelles de pose. Toutes modifications résultant de mauvaises mesures fournies pourront entraîner des dépassements éventuels des délais ou des prix que nous évaluerons. Les tolérances sont celles des fabricants.

5. Transport et assurance

Le transport et l'assurance du matériel sont à la charge de l'acheteur. Sauf accord préalable, **RECOLOOK-DESIGN** utilise le mode de transport de son choix et assure le matériel expédié, étant bien entendu, que nous faisons les choix qui nous semblent les mieux adaptés à la nature, la destination et l'urgence de la fourniture.

Il appartient à l'acheteur de vérifier l'état des colis à l'arrivée en présence du transporteur. En cas de dommages, formuler des réserves écrites, précises et motivées sur le bon du transporteur et si nécessaire, confirmer par courrier recommandé AR sous 48 heures ouvrables adressé au transporteur et exercer tous recours éventuels contre le transporteur, même si l'expédition est effectuée franco de port.

6. Délai de livraison

Le délai de livraison, communiqué à titre indicatif, ne saurait engager **RECOLOOK-DESIGN**, sauf convention contraire écrite. Le retard apporté à l'exécution d'une commande ou à la livraison échelonnée de celle-ci ne peut justifier le refus de la marchandise ou une demande d'indemnité, ni constituer une cause d'annulation ou de résiliation de la vente.

En l'absence d'indication de délai, toute offre ne constitue pas un engagement pour exécution immédiate.

7. Garantie

Nos fournitures sont garanties contre tous les défauts de matière et de construction pendant une durée variable selon les produits, que nous vous communiquerons à votre demande. L'installation est elle garantie deux ans à dater du jour de la livraison, sauf stipulation contraire écrite de notre part. Cette garantie n'est applicable que lorsque le matériel est utilisé conformément aux spécifications techniques et instructions correspondantes ou de négligence de mauvais entretien de la part de l'acheteur. Toute modification apportée à nos marchandises sans notre accord nous dispense du remplacement.

La garantie n'est pas transmissible à une partie tiers sauf accord préalable avec **RECOLOOK-DESIGN** au moment de la vente. Toute réclamation doit nous parvenir par lettre recommandée dans un délai de 8 jours après réception et montage de la marchandise.

8. Conditions de règlement

* Paiement en 2 fois sans frais: 1^{er} versement de 40% à la commande, 2^{ème} versement 60% à la livraison

Les factures sont payables par virement, par chèque, par mandat cash, en espèces.

En cas de retard de paiement aux échéances fixées, les sommes porteront de plein droit, intérêt sur la base de 1.5 fois le taux d'intérêt légal par mois.

Lors de l'acceptation de la commande, un 1^{er} versement de 40% devra être versé pour la valider. Aucun escompte.

9. Clause pénale

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, tout défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera:

- L'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non)
- L'intervention de notre service contentieux
- L'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

10. Annulation – Modification de commande

Aucune commande ne pourra être annulée par l'acheteur sans que nous soyons préalablement tombés d'accord avec lui sur le montant de l'indemnité compensatrice qui ne peut être inférieure à :

- Pour toute commande annulée / modifiée dans les 120 jours précédant la date de livraison prévue stipulée sur nos accusés de réception de commande, le montant des frais d'annulation / modification sera de 30% du montant de la commande.
- Ces frais d'annulation / modification seront de 50% pour une annulation / modification survenue 45 jours avant la date de livraison
- Ces frais d'annulation / modification seront de 90% pour une annulation / modification survenue 15 jours précédent la date de livraison.

11. Clause d'attribution de compétence

En cas de litige quelconque, relatif à l'interprétation, à l'exécution et à la rupture de la présente vente ou à l'interprétation et à l'exécution des conditions de générales de vente qui précédent, seul le Tribunal de Commerce de Strasbourg est compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement stipulés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.

12. Pose

L'exécution de tous travaux préalablement effectués par une (plusieurs) autre(s) entreprise(s) (ex : maçonnerie, peinture, ...) qui nécessitent des retouches par la mauvaise disposition ne peuvent en aucun cas être à notre charge. Toute perte de temps causée lors de nos travaux suite à ces travaux préalables insuffisants ou mauvais serait facturée en supplément.

13. Clause de réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété de la marchandise jusqu'au paiement complet du prix de vente y compris le cas échéant, les intérêts de retard et la clause pénale. La reprise du matériel sera possible, même en cas redressement judiciaire ou liquidation judiciaire. Les risques de la chose sont cependant transférés au client dès la livraison. Celui-ci est tenu de faire assurer la marchandise pour risque de perte, vol, destruction ou détérioration, assurance souscrite au profit du vendeur. Loi du 12.05.1980.